

# Intelligence artificielle : les tâtonnements technologiques en matière de sécurité intérieure

Antoine Albertini

**Loin des fantasmes, l'IA ne permet pas encore de résoudre des enquêtes complexes. Police et gendarmerie l'utilisent d'abord pour gérer les ressources humaines et alléger le quotidien des agents.**

Synthétiser une procédure judiciaire en cours pour en produire une sorte de résumé qu'un gendarme pourrait aisément s'approprier : l'idée avait de quoi révolutionner les méthodes d'enquête. « Mais le modèle n'était pas mûr, l'IA multipliait les hallucinations », admet la colonelle Sarah Platteau, chargée de projet au sein du service de la transformation de la direction générale de la gendarmerie. Traduction : l'intelligence artificielle (IA) utilisée pour ce projet présentait comme absolument certaines des informations inexacts ou trompeuses. Lancé fin 2023, le dossier a été refermé quelques mois plus tard faute de résultats probants. En attendant peut-être une évolution technologique.

Avec ses promesses et ses dangers, ses applications en matière de vidéosurveillance, de traitement des données, d'analyse textuelle – ou de gestion des ressources humaines –, l'IA dessine une nouvelle frontière en matière de sécurité, un « fil rouge de l'innovation », prédisait le général Christophe Jacquot, chef du service de la transformation de la gendarmerie, au printemps 2021. Près de quatre ans plus tard, en la matière, « une part infime des projets est menée à son terme », estime Sarah Platteau.

Bien loin des scénarios de films d'anticipation, aucune application ne permet de désigner à coup sûr le coupable d'un crime ou de prédire sans une marge d'échec considérable la physionomie de la délinquance dans une ville. Et nombre d'expérimentations relèvent d'abord de l'usage purement interne, essentiellement pour « gagner du temps sur des tâches automatisables », précise le chef d'escadron Adrien Ly, responsable du Datalab de l'agence du numérique des forces de la sécurité intérieure.

Ainsi, IAccueil, une boîte conversationnelle testée dans huit compagnies de gendarmerie, permet à un gendarme de répondre à n'importe quelle sollicitation du public en puisant dans une base de données comportant toute la documentation professionnelle, les fiches techniques, la réglementation en vigueur, dont l'utilisateur valide ou pas les réponses.

## ***Raccourcissement des délais***

L'IA est également utilisée dans la planification des emplois du temps des escadrons de gendarmerie mobile ou pour proposer, lors d'un dépôt de plainte, la qualification pénale la plus appropriée parmi les 16 384 infractions recensées en droit français. Une autre application devrait permettre aux gendarmes d'enregistrer vocalement chaque compte rendu de mission avant de valider sa retranscription automatique.

Dans la police, aussi, l'IA est utilisée à des fins internes, de formation notamment. Faute de pouvoir consulter de véritables dossiers judiciaires, couverts par le secret de l'instruction, les fonctionnaires des 40 antennes du service national de police scientifique (SNPS) d'Ecully (métropole de Lyon) s'entraînent sur des procédures factices, dont certains éléments, tels que des photos d'armes à feu, de produits stupéfiants, voire des échanges par SMS plus vrais que nature, sont générés par une IA et assurent un rendu « réel » à leurs investigations.

Mais, en matière d'enquête judiciaire, le big bang technologique annoncé depuis des années n'a toujours pas eu lieu, même si l'intelligence artificielle prend de plus en plus de place, pour déjouer les deepfakes en comparant des signatures vocales ou rendre lisibles des photos inexploitable. A Ecully, après avoir entraîné une IA avec un appareil photo numérique pendant trois semaines, les « experts » de la police sont désormais capables de révéler les moindres détails d'un cliché pris dans des conditions de sous-exposition totale en à peine vingt secondes.

Davantage que ses prétendues capacités prédictives, c'est le raccourcissement des délais de traitement de masse de données de plus en plus considérables qui rend l'IA désirable aux yeux des forces de l'ordre. Avec un enjeu majeur, à l'heure du développement tous azimuts de la vidéosurveillance. « Pour 10 000 heures de vidéo, dix-huit mois d'exploitation sont en moyenne nécessaires pour une personne employée à temps plein. Certains logiciels permettent de faire le même travail en trois semaines », explique Rémi (son nom, comme celui des personnes citées par leur prénom, reste confidentiel à sa demande pour des raisons de sécurité), chef de la section de soutien analytique du SNPS. Certains modèles peuvent même identifier avec certitude la marque et le modèle d'un véhicule.

### **« Éviter les biais »**

Mais, là encore, l'outil montre ses limites, et certaines recherches, plus fines, restent encore impossibles. Ainsi, en essayant d'avoir recours à l'intelligence artificielle pour déterminer la couleur d'un véhicule sur une séquence vidéo en noir et blanc, les scientifiques de la police se sont aperçus que le logiciel se prononçait en fonction des livrées les plus répandues pour chaque modèle, en analysant les banques de données des constructeurs. « C'est tout le problème, résume Denis, à la tête du laboratoire central de criminalistique numérique au SNPS, une IA trouve toujours quelque chose, même quand il n'y a rien à trouver. »

D'où l'« axe d'effort » de travaux en cours : se concentrer sur la notion d'« IA explicative » et « comprendre ce qui se passe à l'intérieur pour valider tout le processus en évitant les biais ». En matière de reconnaissance faciale notamment, de retentissantes affaires, en particulier aux Etats-Unis, ont montré que certaines solutions technologiques utilisées par les forces de l'ordre produisaient des faux positifs, dont les principales victimes étaient les Afro-Américains.

En dépit des tâtonnements, des interrogations, des échecs, l'Etat persiste à envisager l'IA comme le moyen le plus sûr d'« un usage renforcé et plus intelligent des données », ainsi que le proclamait le rapport annexe de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, adoptée en janvier 2023. A la condition de convaincre l'opinion. Comme pour toute innovation technologique dans le domaine de la sécurité, l'arsenal argumentaire des autorités est rodé, le discours toujours mesuré, centré sur les notions de respect du cadre juridique ou d'un contrôle humain exercé en dernier ressort.

« Nos traitements de données sont documentés étape par étape, pour s’assurer qu’ils puissent être contrôlés », affirme ainsi Sarah Platteau, et la gendarmerie s’est dotée d’une charte éthique, l’un des chantiers mis en œuvre par l’ancien directeur général Christian Rodriguez avant son départ, fin septembre 2023, dans laquelle l’institution s’engage notamment à « exploiter les systèmes d’IA dans le respect des libertés individuelles et des droits fondamentaux ».

De telles précautions apparaissent presque superflues, tant cette technologie semble recevoir l’adhésion du public. Entre 2023 et 2024, les conclusions de plusieurs sondages ont montré que l’opinion faisait majoritairement confiance à l’IA en matière de sécurité intérieure malgré les risques de biais, y compris pour « faciliter l’identification des individus ou des véhicules sur des images de vidéosurveillance », soit l’utilisation potentiellement la plus dangereuse pour les libertés fondamentales. Paradoxalement, les mêmes sondés se montrent plus réticents à un usage pourtant moins problématique, comme « la digitalisation de certaines procédures » dans des démarches administratives, telles qu’un renouvellement de passeport.

### ***Cadre juridique incertain***

Dans cette course à l’acceptabilité, les services de police et de gendarmerie disposent d’un atout, véritable vitrine des bienfaits de l’IA : la lutte contre la pédocriminalité et les violences intrafamiliales. Une intelligence artificielle pour les auditions d’enfants victimes est expérimentée au sein d’une trentaine de groupements de gendarmerie et d’autant de services de police. Alors que de six à huit heures de travail sont nécessaires en temps normal entre le recueil de la parole, sa retranscription dans un procès-verbal et l’ajout d’éléments d’ambiance comme la gestuelle et tous les indices non verbaux, l’IA permet de traiter – a posteriori – une heure d’audition en six minutes. Selon Adrien Ly : « Pour les seules “maisons de protection des familles” de la gendarmerie [des structures consacrées à l’accueil et à l’accompagnement des victimes de violences intrafamiliales], 100 000 heures d’audition sont réalisées chaque année. »

Pour Félix Tréguer, chercheur associé au Centre Internet et société du CNRS et membre de La Quadrature du Net, une association de défense des libertés fondamentales dans l’environnement numérique, cet exemple fournit un cas d’école. « On prend un cas d’usage très sensible de ce type d’innovation, affirme l’auteur de Technopolice (Divergences, 2024), c’est-à-dire la lutte légitime contre la pédocriminalité, qui suscite par sa nature et son objectif peu de contestation, tant au sein de l’opinion publique que parmi les agents qui la mettent en œuvre. Et on légitime ainsi les prochaines extensions de cette innovation. »

Le premier écueil est toutefois celui du cadre juridique, encore incertain. Comment appliquer une IA à des écoutes téléphoniques, lorsque celle-ci est émaillée de considérations d’ordre privé, dont l’exploitation par les enquêteurs est interdite ? Comment utiliser un logiciel de reconnaissance de formes, pour le secours à personne en montagne par exemple, en captant des images sur le domaine public ? Dans le domaine de la sécurité comme dans tous les autres, les enjeux liés au développement de l’intelligence artificielle relèvent non pas seulement de la technique, mais aussi de l’éthique, du droit, de la nécessaire conservation des libertés publiques.

Sans compter d’autres difficultés, comme une consommation électrique énergivore, la nécessité d’acquérir des serveurs, de trouver un cloud qui offre des garanties de sécurité suffisantes ou, précise encore Adrien Ly, le fait de « vérifier que les solutions ne sont pas

coûteuses en temps ou en énergie. Pas besoin d'une IA lorsqu'un moteur de recherche suffit ». « L'IA finira par nous dépasser, prédit Denis, le chef du labo criminalistique de la police. Est-ce souhaitable ? C'est une autre question. »

[Cet article est paru dans Le Monde \(site web\)](#)